PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date du conseil municipal : *le 11 février 2014*

Date de convocation du conseil municipal *: le 6 février 2014*

Lieu du conseil municipal : *Mairie de SAINT CLAR DE RIVIERE*

Heure du conseil municipal : *la séance est ouverte à 20 h 30*

Listes des présents, absents et pouvoirs *:*

PRESENTS : *MM. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Annie SUD, Jocelyn CIMBER, Jean-Pierre PAVAN, Loïc MAHE, Thierry SCHUTZ, Geneviève CASTEX, Frédéric MERLY.*
ABSENTS *: François TOURNE, Jacques RIZZO.*
POUVOIRS *: Barbara TROUGNAC (pouvoir à Annie SUD), Pierre ALFONSO – arrivé à 20 h 45 (pouvoir à Etienne GASQUET), Martine GIULIANI (pouvoir à Andrée CARDONA).*

Nomination de la secrétaire de séance *: Madame Annie SUD a été nommée secrétaire de séance.*

I. DON A LA COMMUNE (n° 1/2014)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un don fait à la commune d'un montant de 31.90 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le don fait à la commune.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
PAVAN	Jean-Pierre
MAHE	Loïc
GIULIANI	Martine
CASTEX	Geneviève
MERLY	Fréderic
ALFONSO	Pierre
CIMBER	Jocelyn
SCHUTZ	Thierry
TROUGNAC	Barbara

II. DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2014 (2/2014)

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Il précise que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétisés l'année précédente.

Arrivée de Pierre ALFONSO à 20h45.

Sur proposition du maire et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements 2014 du budget principal dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2013 et de charger le maire de transmettre la présente délibération au trésorier de la perception de Muret.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
PAVAN	Jean-Pierre
MAHE	Loïc
GIULIANI	Martine
CASTEX	Geneviève
MERLY	Fréderic
ALFONSO	Pierre
CIMBER	Jocelyn
SCHUTZ	Thierry
TROUGNAC	Barbara

III. S.I.A.H. DE LA VALLEE DU TOUCH ET DE SES AFFLUENTS : RAPPORT D'ACTIVITE 2012 (3/2014)

Jean Pierre PAVAN déclare qu'il n'y a pas de fond propre et cela commence à devenir problématique. Monsieur le Maire indique qu'ils font du bon travail mais que la digue de Monsieur CARPENTIER pose toujours problème sur la route de Saint Lys.

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2012 du S.I.A.H.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre acte du rapport 2012 du S.I.A.H., sans aucune observation.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
PAVAN	Jean-Pierre
MAHE	Loïc

GIULIANI	Martine
CASTEX	Geneviève
MERLY	Fréderic
ALFONSO	Pierre
CIMBER	Jocelyn
SCHUTZ	Thierry
TROUGNAC	Barbara

IV. CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE (4/2014)

Monsieur le Maire fait lecture de la nouvelle convention d'adhésion au service de santé au travail, car la convention actuellement en vigueur est caduque au 31 décembre 2013.

Le service de santé au travail planifiera prochainement les visites des agents.

L'adhésion annuelle au titre du service de médecine préventive se calcule de la façon suivante : Nombre d'agents x forfait (60 €).

La présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre de l'année calendaire de sa signature.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité la signature de la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
PAVAN	Jean-Pierre
MAHE	Loïc
GIULIANI	Martine
CASTEX	Geneviève
MERLY	Fréderic
ALFONSO	Pierre
CIMBER	Jocelyn
SCHUTZ	Thierry
TROUGNAC	Barbara

V. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL : REALISATION D'UNE RAMPE D'ACCES AU PREAU DU GROUPE SCOLAIRE ZAMOYSKI (5/2014)

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de rattraper un faux niveau pour accéder au préau du groupe scolaire. Il y aura des marches d'un côté et une rampe d'accès de l'autre comme l'entrée principale.

Loïc MAHE demande s'il est prévu un garde corps. Pierre ALFONSO indique que si cela se fait il y aura un coût supplémentaire. Monsieur GASQUET indique qu'il y a eu débat : si une barrière est installée, cela ne sera pas sans danger car les enfants vont certainement y monter dessus. Thierry SCHUTZ demande si la commission de sécurité doit donner son avis et imposer une protection. L'architecte a été questionné à ce sujet et il affirme que cela n'est pas nécessaire. Monsieur le maire pense qu'il faut voir le résultat fini.

Monsieur le maire présente le devis de l'entreprise CONSTRUIT 31 pour la création d'une rampe d'accès au préau du groupe scolaire Auguste ZAMOYSKI. Le montant s'élève à 7 760.00 € HT soit 9 280.96 € TTC.

Il propose de demander une subvention au Conseil Général afin de financer le montant de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise CONSTRUIT 31, de prévoir les sommes au budget communal 2014, article 2313 et de demander une subvention au Conseil Général pour le financement de ces travaux.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie
PAVAN	Jean-Pierre
MAHE	Loïc
GIULIANI	Martine
CASTEX	Geneviève
MERLY	Fréderic
ALFONSO	Pierre
CIMBER	Jocelyn
SCHUTZ	Thierry
TROUGNAC	Barbara

VI. SUBVENTION EN COURS D'INSTRUCTION AU CONSEIL GENERAL : REALISATION SANITAIRES COTE MATERNELLE AU GROUPE SCOLAIRE ZAMOYSKI – ACTUALISATION DU MONTANT DES TRAVAUX. (6/2014)

Monsieur le maire rappelle que par délibération n° 37/2013 du 3 juillet 2013, le conseil municipal avait sollicité le Conseil Général pour une demande de subvention pour les travaux de réalisation de sanitaires au groupe scolaire ZAMOYSKI.

L'architecte en charge des travaux avait estimé cette dépense à 64 900.00 € HT soit 77 620.40 € TTC.

Le devis de l'entreprise CONSTRUIT 31 s'élève au final à 47 382.00 € HT soit 56 668.87 € TTC.

Monsieur le Maire suggère alors de réactualiser la demande de subvention faite au Conseil Général sur la base de ce nouveau montant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise CONSTRUIT 31, de prévoir les sommes au budget communal 2014, article 2313 et de réactualiser la demande de subvention faite au Conseil Général pour le financement de ces travaux sur la base du nouveau devis.

Nom des votants :

Noms	Prénoms
GASQUET	Etienne
CARDONA	Andrée
SUD	Annie

PAVAN	Jean-Pierre
MAHE	Loïc
GIULIANI	Martine
CASTEX	Geneviève
MERLY	Fréderic
ALFONSO	Pierre
CIMBER	Jocelyn
SCHUTZ	Thierry
TROUGNAC	Barbara

X. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire n'a rien à ajouter et invite les conseillers municipaux à s'exprimer.

1 – Nids de poule : Jean Pierre PAVAN indique que les nids de poule ont été rebouchés.
Monsieur le maire ajoute qu'il y avait un gros trou au niveau des travaux route de Rieumes. Une personne y a éclaté le pneu de son véhicule. Cet incident relève de la responsabilité du service des eaux. Le secteur routier leur avait demandé un enrobé à chaud mais ils ne l'ont pas fait. Le service des eaux va être contacté pour réparation du sinistre.

2 – Zone 30 : à la fin des travaux, la zone 30 sera de rigueur dans le centre du village y compris rue des Roses. D'autre part, le carrefour route de Rieumes / route de Beaufort / rue des Roses et chemin des Peyrous, fera l'objet d'un changement de régime de priorité ; il n'y aura plus de « STOP ». Les automobilistes empruntant ce carrefour devront respecter le principe de priorité à droite.

3 – Parking du stade : Loïc MAHE demande l'état d'avancement du projet des travaux pour le parking du stade. Monsieur le Maire indique qu'il faudra attendre 2014 afin de savoir si les travaux pourront être financés. Thierry SCHUTZ indique que l'entrée des vestiaires du stade de CARBONNE est pourvu d'une fosse surmontée d'une grille afin que les joueurs puissent nettoyer leurs crampons avant l'entrée aux vestiaires.

4 – ADSL : le 18 février, l'ADSL doit être mis en service. L'ADSL devra être demandé et il sera gratuit. Une information sera distribuée dans tous les foyers.

5 – Loïc MAHE ajoute que l'entreprise BEEI a été sollicitée mais qu'elle n'a pas encore donné de réponse.

Monsieur le Maire remercie son équipe pour le travail réalisé durant les 6 années du mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Tableau des signataires :

Noms	Prénoms	Signatures
GASQUET	Etienne	
CARDONA	Andrée	
SUD	Annie	
PAVAN	Jean-Pierre	
MAHE	Loïc	
GIULIANI	Martine	
CASTEX	Geneviève	
MERLY	Fréderic	
ALFONSO	Pierre	
CIMBER	Jocelyn	
SCHUTZ	Thierry	
TROUGNAC	Barbara	